

Lancement d'€™une consultation internationale

Dossier de la rédaction de H2o
June 2021

Depuis le 15 avril, la population est invitée à donner son avis sur le projet de 3^e plan de gestion 2022-2027 du district hydrographique international du Rhin (DHI Rhin).

Le plan de gestion 2022-2027 DHI Rhin décrit les résultats de la surveillance chimique et biologique, les objectifs atteints et ceux restant à atteindre, de même que le programme de mesures. Cette consultation coordonnée par la Commission internationale pour la protection du Rhin (CIPR) vient s'ajouter à celle déjà en cours depuis le 1er mars dernier sur les plans de gestion des eaux et des risques d'inondations de chaque bassin hydrographique français. Tous les citoyens sont invités à adresser leurs questions, souhaits d'adaptation et observations sur le projet de troisième plan de gestion DHI Rhin, d'ici le 15 octobre 2021.

Pour rappel, l'objectif prioritaire de la DCE est d'atteindre en principe d'ici 2015, ou avec reports d'échéances d'ici 2027, le bon état de toutes les eaux de surface et des eaux souterraines. La Commission internationale pour la protection du Rhin sert ici de plateforme de coordination transfrontalière. Les représentants de tous les États concernés ont mis au point ce projet de plan de gestion 2022-2027 en commun qui est, d'une part, un outil d'information vis-à-vis du public et de la Commission européenne et, d'autre part, un document attestant de la coordination et la coopération entre les États au sein du district hydrographique. Les objectifs pour 2027 sont de : 1. Restaurer la continuité écologique, augmenter la diversité des habitats ; 2. Réduire les apports diffus altérant les eaux de surface et les eaux souterraines ; 3. Poursuivre la réduction des pressions classiques dues aux rejets industriels et communaux ponctuels ; 4. Concilier les utilisations de l'eau (navigation, production d'énergie, protection contre les inondations, usages ayant un impact significatif sur l'occupation des sols et autres) avec les objectifs environnementaux de la DCE.

CIPR